



EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 juin 2024

Le Conseil Municipal de la commune de Suresnes, légalement convoqué s'est réuni au restaurant municipal à 19h00, sous la présidence de M. Guillaume BOUDY, Maire de Suresnes.

Le nombre des conseillers municipaux en exercice est de 43.

Etaient présents :

- Adjoint -

Mme Muriel RICHARD, M. Fabrice BULTEAU, Mme Isabelle DE CRECY, M. Vianney RASKIN, M. Yoann LAMARQUE, Mme Florence DE SEPTENVILLE, M. Alexandre BURTIN-LUCIOTTO, Mme Elodie REBER, Mme Frédérique LAINE, Mme Sandrine DU MESNIL, M. Louis-Michel BONNE, M. Jean PREVOST, M. Bruno JACON, Mme Cécile GUILLOU, M. Stéphane PERRIN-BIDAN

- Conseillers municipaux -

Mme Valérie BETHOUART-DOLIQUE, Mme Sophie DE LAMOTTE, Mme Valérie BARBOILLE, M. Thomas KLEIN, Mme Isabelle FLORENNES, Mme Perrine COUPRY, M. Antoine KARAM, Mme Véronique RONDOT, M. Yves LAURENT, Mme Marie LE LAN, M. François PETER, M. Frédéric VOLE, M. Nicola D'ASTA, Mme Katya VERIN-SATABIN, M. Kevin BLANCHARD, M. Yohann CORVIS, Mme Julie TESTUD, M. Abraham ABITBOL, M. Valéry BARNY, M. Loïc DEGNY, Mme Béatrice DE LAVALETTE

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

- Adjoint -

Mme Nassera HAMZA à M. Guillaume BOUDY

- Conseillers municipaux -

Mme Safia EL-BAKKALI à M. Nicola D'ASTA, Mme Olfà COUSSEAU à M. Valéry BARNY, M. Amirouche LAIDI à Mme Béatrice DE LAVALETTE, M. Jean-Marc LEMBERT à M. Stéphane PERRIN-BIDAN

Absents non-représentés :

- Adjoint -

- Conseillers municipaux -

M. Xavier IACOVELLI

Secrétaire :

M. Frédéric VOLE

« Le Maire de Suresnes certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la mairie, conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ».

Delib2024-057

**Développement du sport féminin - Attribution d'une subvention
exceptionnelle à la jeunesse Sportive de Suresnes**

- Conseil Municipal du 25 juin 2024 -

Le Maire de Suresnes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29,

Vu la délibération n°Delib2023-106 du Conseil municipal portant attribution des subventions de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2024,

Considérant que la Jeunesse Sportive de Suresnes (JSS) qui a eu un fort succès en 2023, souhaite reconduire la participation à des tournois internationaux féminins pour l'ensemble de ses licenciées soit 160 filles en 2024 contre 80 en 2023,

Considérant que la Ville souhaite renouveler son aide et soutenir le club à hauteur de 4 000 € au titre de l'année 2024 pour financer le projet de participation aux tournois internationaux de Béziers et de Montpellier, qui nécessitent des moyens financiers et logistiques, ce qui permettra de récompenser l'investissement de ces pratiquantes et de les valoriser largement,

Vu le budget communal,

Sur rapport de Monsieur Alexandre BURTIN-LUCIOTTO, Adjoint au Maire,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE
Nombre de pour : 42
Nombre de contre : 0
Nombre d'abstention : 0
Nombre de ne prend pas part au vote : 0
Nombre de pouvoirs : 5
Des membres présents ou représentés,
Décide,**

Article unique. - De verser une subvention de 4 000€ à la Jeunesse Sportive de Suresnes pour participer au développement du football féminin au titre de l'année 2024 pour soutenir le projet de participation aux tournois internationaux 2024 de Béziers et de Montpellier.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Suresnes certifie conformément à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales que le présent acte a été reçu par le représentant de l'État le 4 juillet 2024 et publié/affiché le 4 juillet 2024 Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des Services Bruno MAGGUILLI

#signature#

Guillaume BOUDY
Maire de Suresnes